

La Politique globale de transport du fret au Mali.

Présenté par Mr Harouna CISSE

Politique et objectifs du transport de fret au Mali

Le Mali a une politique globale de transport y compris le transport de fret. La politique de transport du Mali figure dans la « Déclaration de politique générale dans le secteur des transports » établie le 02 novembre 1993.

Les objectifs principaux de la politique de transport marchandise ont trait à :

- l'intensification de la concurrence sur le marché des transports terrestre de marchandises.
- La résorption des surcapacités de l'industrie des transports routiers.
- L'amélioration du fonctionnement des corridors de transport internationaux.
- La restructuration des entreprises publiques du secteur des transports.
- Au financement du secteur des transports et l'amélioration du recouvrement des charges d'infrastructure.
- La réorganisation de l'administration et de l'entretien des infrastructures routières.

Les objectifs permettant d'atteindre plus de durabilité dans le secteur des marchandises sont :

- Le rajeunissement du parc des véhicules routiers.
- Le suivi technique des véhicules routiers a travers la modernisation du contrôle technique des véhicules.
- La formation des conducteurs routiers, la formation des transporteurs dans la gestion de leur parc et la mise a leur disposition d'un logiciel de calcul de coûts d'exploitation des véhicules routiers.
- L'assouplissement des contrôles routiers non réglementaires.

Mesures mises en œuvre ou prévues pour améliorer le transport de fret dans notre pays.

Pour améliorer le transport de marchandise, l'Etat malien a initié la promotion d'acquisition de camions neufs par l'exonération sur les droits et taxes de douanes.

Au niveau des grandes villes (notamment le District de Bamako) des axes de circulation de poids lourds ont été définis ainsi que des horaires de circulation pour éviter les encombrements et les accidents.

Pour faciliter les chargements et déchargements, des gares marchandises ont été construites à Korofina (Fer Route) et Faladiè au niveau du District de Bamako.

Il est prévu la construction de ports secs à Kayes et Sikasso pour améliorer les opérations de manutention, de stockage et traitement des marchandises dans les meilleures conditions de coûts et de qualité.

Pour améliorer les conditions de circulation sur les routes, le Mali a adopté un nouveau code de la route en 1999 par la loi n° 99 – 004 régissant la circulation routière (voir CD recueil des textes régissant les activités de transport).

Le code de la route traite de l'usage des voies ouvertes à la circulation publique en ce qui concerne les véhicules routiers (équipements, poids, gabarit, vitesse, immatriculation, contrôles techniques, etc.) les conducteurs (autorisation de conduite) les formateurs (auto-écoles) et les sanctions applicables en cas d'infraction aux règles de la circulation.

Pour améliorer la vitesse de circulation des véhicules et diminuer les charges d'entretien et de réparation des véhicules, l'Etat a initié un vaste programme: construction et de réhabilitation des routes et pistes rurales et classement des routes (en situant la responsabilité des différents intervenants au niveau national, régional et local).

En matière de tarification routière, l'Etat a initié une politique de rémunération de l'usage des routes en fonction du coût d'utilisation des infrastructures. Dans ce cadre, il a été créé l'Autorité routière : organisme regroupant l'Etat et les usagers de la route avec la mission de mobiliser les ressources nécessaires à l'entretien des routes, de financer les programmes d'entretiens des routes élaborés par les différents acteurs en partenariat.

Cette réforme a conduit à la création de la taxe à l'essieu pour les poids lourds et une étude de réalisation et d'exploitation des postes péages/pesage a débuté le 20/09/04 devra être déposée le 15/05/05.

Sur le plan institutionnel, les autorités ont œuvré pour la création d'organismes professionnels capables de mieux prendre en charge les intérêts des chargeurs (Conseil Malien des Chargeurs CMC) et des transporteurs routiers (Conseil Malien des Transporteurs Routiers CMTR) . Cette réforme devra permettre aux différents opérateurs économiques du secteur des transports de mieux apprécier leurs besoins et problèmes et œuvrer efficacement à la résolution de ces problèmes en rapport avec les autorités administratives.

En matière d'information sur le secteur des transports et de formation en gestion des entreprises de transport, il a été créé l'Observatoire des Transports du Mali. Ce service rattaché à la Direction nationale des Transports a pour mission d'assurer la collecte, le traitement et la diffusion des données d'ordre réglementaire, économique et statistique sur le secteur des Transports au bénéfice de l'administration, des opérateurs et usagers des transports.

Les travaux de l'Observatoire des Transports portent sur l'élaboration :

- De l'annuaire statistique des Transports (Etat des infrastructures, véhicules, trafics, coûts, et prix de transport, accidents).
- Du recueil des textes régissant les activités de transport (lois décrets arrêtés et décisions).
- De notes de conjonctures sur l'évolution des différents indicateurs de performance des transports routiers, ferroviaires fluviaux et aériens.
- Du lexique des termes et concepts utilisés dans le secteur des transports.

L'Observatoire des Transports a également formé certains transporteurs à l'utilisation du logiciel de calcul des coûts d'exploitation des véhicules routiers.

En matière de sécurité routière la Direction Nationale des Transports (DNT) a initié le système de suivi des accidents corporels de la route (BAAC Bulletin d'Analyse des Accidents Corporels). Ce système permet aux autorités administratives en rapport avec les usagers de la route d'entreprendre sur la base de données objectives des actions d'amélioration de la sécurité routière en terme de réduction de nombre d'accidents et des dégâts. Au niveau de la Mairie du District de Bamako, le Bureau de régulation de la circulation routière et des Transports urbains élabore chaque année le bilan des accidents corporels de la circulation routière dans le District de Bamako.

Durant l'année 2003, sur un nombre total de 1358 accidents recensés dans le District de Bamako, on dénombrait 106 poids lourds impliqués (soit 4.16%).

Source : DNT
avril 2005